



INFORMATION POUR LES RESIDENTS ET LES FAMILLES

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Président du Conseil Départemental, par Arrêté en date du 28 Avril 2022, a fixé les Prix de Journée Hébergement et Dépendance 2022 suivants :

G.I.R	<u>Prix de journée Hébergement</u>	<u>Tarifs dépendance</u>	<u>Tarif hospitalisation / réservation</u>
<u>1 et 2</u>	58.40 €	+ 20.83 €	38.40 €
<u>3 et 4</u>	58.40 €	+ 13.22 €	38.40 €
<u>5 et 6</u>	58.40 €	+ 5.61 €	38.40 €

Ils sont applicables au 1^{er} Mai 2022.

Je reste, bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'ÎLE-BOUCHARD, le 29 Avril 2022.

Le Directeur,

T. MERGNAC

